

AVASCOPE

N° 30 - DECEMBRE 1999

AVAS ET LE FUTUR GROUPE

Quel sera dorénavant le rôle de l'Association Volontaire des Actionnaires Salariés et Retraités (AVAS), créée à l'occasion de la 1^{ère} tranche de privatisation d'Elf Aquitaine, il y a 13 ans. Ses statuts et sa mission sont-ils adaptés au nouveau contexte. AVAS ne serait-elle pas condamnée à disparaître avec les actions Elf détenues par les salariés. Certains le penseraient volontiers. L'actionnariat salarié a-t-il encore une utilité après la fusion ? et pourquoi ne pas le museler ?

Il est vrai que bien des cadres pensent que cette fusion ne se réalisera pas à cause des contraintes prévisibles imposées par la Commission Européenne, à cause des problèmes juridiques soulevés dans certains pays (par l'échange d'actions), à cause de nombreuses incertitudes quant aux réactions de nos concurrents (le risque d'OPA sur le nouvel ensemble est toujours réel).

Mais le principal défi pour la réussite de la fusion se trouve dans l'avenir des pôles régionaux et dans la solution claire et transparente des coûts sociaux; ils vont conditionner l'adhésion des personnels à un projet industriel issu de la fusion, ou bien son rejet. AVAS le sait parfaitement : **pour qu'une fusion réussisse, il ne suffit pas que les actionnaires la décident, il faut que les salariés la réalisent.** AVAS jouera son rôle dans ce contexte difficile, car elle a son utilité, comme elle l'a démontré dans le passé.

Rappelez-vous le climat de l'AG de juin 1996, lorsqu'AVAS a déclaré voter contre l'approbation des comptes et a contesté ainsi le rapport des commissaires aux comptes. Que de menaces, que de rancœurs ! **Aujourd'hui nous apprenons que le Crédit Lyonnais demanderait des comptes à ces mêmes commissaires** qui certifiaient les comptes de la banque et ceux de Elf dans les années 1990-93. Qui oserait douter de l'utilité d'AVAS

Depuis 8 ans, AVAS bataille pour **la restitution du droit de vote aux actionnaires salariés**, détenteurs de parts de PEG (en application de l'article 21, loi du 23/12/88). Elle l'a obtenu pour Elf en 1992 ; cette disposition a été adoptée ensuite par la BNP, la Société Générale et Bull. Vous avez pu constater qu'à l'occasion des OPE dans la banque, l'expression du droit de vote en AG a contribué à mobiliser le personnel. Depuis 5 ans les fonds de pension exigent one share, one vote. Ces principes de gouvernement d'entreprise sont repris aujourd'hui dans les premières

Sommaire du n° 30

- | | |
|-----|--|
| 1 | Editorial |
| 2 | Vie de l'Association : AG AVAS, IAS, augmentation de capital TotalFina |
| 3 | Conseils post OPE |
| 4-6 | Les stock-options |
| 7 | La bourse, graphique |
| 8 | Revue de Presse |

pages des rapports annuels des grandes sociétés cotées. AVAS a-t-elle une utilité ?

Dès 1996 AVAS a noué des **relations avec les actionnaires institutionnels et les associations d'actionnaires minoritaires.** Depuis le rôle de ces actionnaires est devenu prépondérant. En mai 1996 AVAS organisait au Sénat un colloque sur le thème « les actionnaires salariés et le gouvernement de leur entreprise », à l'occasion de la publication du rapport Viénot et du rapport Marini. AVAS a affirmé son attachement à l'application et au respect des principes de gouvernement d'entreprise lors des AG, dans ses déclarations (Avascope et médias) et lors d'un entretien privé en juillet 1996 en Californie, avec Bill Crist, le président de Calpers, chef de file des fonds de pension. Au cours de cet entretien de près de 3 heures, nous avons passé une alliance pour apporter notre contribution en Europe à l'enrichissement et au respect de ces principes, qui ont reçu au début de 1999 le label OCDE et Banque Mondiale. Qui oserait aujourd'hui les remettre en cause et contester l'influence du réseau ICGN (6 trillions de dollars d'actifs gérés), dont AVAS fait partie, mis en place pour promouvoir ces principes. Il y a 3 ans, certains pouvaient douter de l'utilité de notre démarche ! Mais aujourd'hui le déroulement des fusions-acquisitions en Europe a démontré le poids des fonds de pension dans le capital des entreprises et dans l'issue de la fusion.

Au lendemain de l'annonce de l'OPE lancée par Total, nous rencontrons les présidents des principaux fonds de pension à Francfort durant 3 jours. Ce fut très instructif.

AVAS a-t-elle encore une utilité ?

Cette année, très tôt, nous avons tiré la sonnette d'alarme dans l'Avascope n 28 (OPA-OPE, que faire ?). AVAS a pris position publiquement et clairement pour **une fusion rapide et négociée autour d'un projet industriel inscrit dans une stratégie long terme** et conduit par un management de qualité à mettre en place. Dans l'intérêt du futur groupe et pour préserver son équilibre financier, AVAS a critiqué les sortie de cash pour paiement d'une soulte de 87 GF, complétée par un superdividende énorme, recommandant l'amélioration de l'échange en actions. Les experts du comité de sauvegarde d'AVAS ont mis sur le grill pendant 3 heures les banquiers conseil d'Elf, (Morgan Stanley et Goldman Sachs). AVAS s'est comportée avec la rigueur et la compétence d'un actionnaire institutionnel. Peut-on encore douter de l'utilité d'AVAS ?

Aujourd'hui, plus que jamais, un actionariat salarié fort et structuré est un atout pour l'entreprise dans son adaptation à la constitution de la zone Euro et à la compétition internationale, qui vient de changer de dimension avec la globalisation des marchés. Ces derniers jours, nous avons rencontré à Berlin et à Londres, des universitaires, des entreprises et des hommes politiques.

Chacun réalise brutalement que l'avenir de l'entreprise ne se décide plus uniquement dans le cadre du CA ou conseil de surveillance, dans le consensus bien rodé entre management et syndicats, mais à l'extérieur de l'entreprise, entre quelques actionnaires institutionnels, et sur les places financières de New York, Londres, Francfort et Paris : aujourd'hui l'OPA de Vodaphone sur Mannesmann, demain le sort de Vivendi !

Les gouvernements allemand, anglais, belge, français, et italien préparent des textes de loi que les experts de l'Association Européenne des Actionnaires Salariés (AEAS) étudient. Ces textes veulent renforcer l'actionariat salarié dans les entreprises de ces pays, pour donner un statut et des moyens aux associations d'actionnaires salariés ou autres personnes morales les représentant, et pour donner un essor décisif à l'épargne salariale court et moyen terme d'une part, à l'épargne long terme en vue de la retraite (ou fonds de pension) d'autre part, collectées par les entreprises.

Nous ferons dans quelques jours des propositions dans ce sens au gouvernement français, à sa demande, pour préparer le futur de nos entreprises dans la zone Euro. Avec AVAS, c'est le challenge des jeunes générations de salariés du futur groupe TotalFina - Elf.

Jean-Aymon Massie

Président d'AVAS